

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 28 / Représentés : 6      Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : PAI : Cession de parcelles a la SCI Cap 63 (société auvergne forage)**

**PAI : CESSION DE PARCELLES A LA SCI CAP 63 (SOCIETE  
AUVERGNE FORAGE)**

VU la délibération n°15 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2011 relative à la mise en place d'un dépôt de garantie pour les cessions de terrains ayant lieu sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, la ZA le Bournat et la ZI les Hautes ;

VU l'avis du Service des Domaines en date du 14 Septembre 2023 relatif à l'estimation du prix de vente des parcelles cadastrées situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée B1838 sis commune de Lezoux appartient à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;

VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;

VU l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme, précisant que les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC font l'objet d'un cahier des charges qui indique le nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente informe le conseil communautaire du projet de développement de l'entreprise AUVERGNE FORAGE.

La société est implantée sur le Parc d'Activités depuis le début de l'année 2023, elle connaît un fort développement sur son segment d'activités, et envisage d'acquérir 5000 m<sup>2</sup> environ de terrain sur une parcelle voisine à sa propriété actuelle. Il est prévu le recrutement de 10 à 20 ETP sur les cinq années à venir, dont une partie sera dédiée au volet recherche / formation dans la géothermie.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- La cession d'une parcelle de terrain selon les modalités suivantes :
  - o Cession d'une parcelle de terrain d'environ 5000 m<sup>2</sup> située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier à prendre pour partie sur une parcelle de plus grande contenance cadastrée B1838 (superficie de la parcelle 24950 m<sup>2</sup>), sis Commune de Lezoux, au profit de la SCI CAP 63 représentée par M. Damien Chazal ;
  - o La cession du terrain à prendre pour partie sur la parcelle B1838 à la SCI CAP 63 s'établira au prix de 30€ HT le mètre carré, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge ;
  - o Le document d'arpentage et le bornage de la parcelle seront réalisés par le cabinet de géomètre BISIO&ASSOCIES, mandaté par la CCEDA, conformément au marché de géomètre n°02-2020, précision faite que la superficie exacte de la

parcelle à céder sera connue une fois le bornage réalisé, la parcelle sera renumérotée ;

- La validation du Cahier des Charges de Cession des Terrains relatif au projet d'acquisition porté par la SCI CAP 63 et de l'autoriser à signer la fiche comportant les prescriptions techniques et urbanistiques s'appliquant à la parcelle cédée.
- De donner l'autorisation à la SCI CAP 63 de réaliser un accès entre les deux parcelles afin de faciliter les déplacements au sein du site d'Auvergne Forage, les travaux afférents seront supportés par la SCI CAP 63. Cet accès sera à inscrire à l'acte par l'établissement d'une servitude de passage à établir entre la SCI CAP 63 et la CCEDA qui restera propriétaire du fossé cadastré B 1763 ;
- De l'autoriser à signer le compromis et l'acte de vente à établir par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente